

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 17 (1866)
Heft: 3

Artikel: Grisons : cours de syviculture
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-783990>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

M. Coaz ne veut qu'une seule commission; M. Landolt propose de donner aux fonctions de cette commission la même durée qu'à celles du comité permanent; dans ce cas, M. Weber serait d'avis de la charger aussi de l'examen des comptes. L'assemblée prend la décision suivante :

Il sera nommé une commission de 3 membres, dont les fonctions dureront autant que celles du comité permanent, et qui devra examiner la gestion de ce comité et les comptes.

Cette commission devra présenter son rapport pour 1864—1865 dans la matinée de demain.

Sur la proposition du comité local, la commission est composée de

MM. Landold, professeur à Zurich, président,
Coaz, inspecteur cantonal des forêts, à Coire.
Pillichody, ancien inspecteur forestier à Yverdon.

PASSATION DES COMPTES.

La commission des comptes a été chargée d'examiner :

- 1) les comptes du comité de St-Gall depuis le 1 janvier au 31 déc. 1864.
- 2) ceux du comité permanent depuis le 1 janvier au 30 juin 1865.

Les résultats ont été communiqués dans le rapport de gestion du comité permanent, voir le n° 10 de 1865.

L'assemblée décide de passer les deux comptes avec remerciements.

(A suivre.)

GRISONS. — *Cours de sylviculture.* Le 20 mars a commencé à Coire, sous la direction de l'inspecteur cantonal des forêts, un cours de sylviculture qui doit durer 2½ mois, et qui est destiné à former des forestiers de communes. Les élèves admis sont au nombre de 12; c'est le maximum prévu par le règlement; 5 d'entre eux ont déjà une place assurée dans des communes; 4 autres sont employés depuis quelque temps comme gardes-forestiers; 8 appartiennent au corps enseignant. A la fin du cours, le nombre

des forestiers communaux établis dans le canton se montera à plus de 60 et le nombre des communes qui en profitent à plus de 80.

La *maladie des mélèzes*, telle qu'elle a été observée dans l'Engadine et le Valais, est le fait de la chenille d'un insecte rouleur, le *Tortrix pinicolana*. A la fin de mai ou au commencement de juin, on voit sortir une petite chenille des oeufs que la femelle du papillon a déposés, au mois d'août de l'année précédente, dans les faisceaux d'aiguilles des plus jeunes pousses; cette larve a bientôt dévoré le tissu d'aiguilles qui l'emprisonne, et commence ses pérégrinations de branche en branche. Quand elle est arrivée au terme de son développement, elle a, d'après les observations de Davall, 10—12 millimètres de longueur. Sa couleur varie du noir au vert sombre. La tête et le premier anneau sont d'un noir brillant et de consistance cornée. D'ordinaire la chenille s'attaque d'abord aux faisceaux d'aiguilles des rameaux inférieurs, puis elle s'élève peu à peu vers la cime, car elle n'en veut qu'aux pousses les plus tendres et les plus jeunes. De loin tout le peuplement prend une apparence brun-rougeâtre, comme si les arbres avaient souffert du feu. Il est rare cependant que la seule action de la chenille provoque la mort du sujet attaqué, quoiqu'elle en entrave beaucoup la croissance normale. L'épicéa et l'arête sont rarement atteints, quand il y a des peuplements de mélèzes dans leur voisinage immédiat. Lorsque le temps de la métamorphose approche, la chenille se laisse descendre à terre au moyen de fils ténus; on trouve ensuite dans la mousse, sous les lichens et les amas d'aiguilles sèches, une quantité de chrysalides. L'insecte passe 3 semaines dans cet état. Le papillon est gris-brun; il mesure de 18 à 20 millimètres d'envergure. La chenille accomplit son œuvre de destruction depuis la fin de mai jusqu'en juillet; ce temps passé, les mélèzes reprennent vie et se revêtent d'un nouveau feuillage avant le milieu d'août. Le papillon choisit de préférence, pour y déposer ses œufs, des sujets intacts et surtout les arbres les plus frais; c'est ce qui fait que les mélèzes qui ont beaucoup souffert sont épargnés les années suivantes, et peuvent rentrer dans les conditions normales de développement. Cette chenille s'est montrée pour la première fois en assez grande quantité, en 1856 et 1857, dans le département des Basses-Alpes et en Valais, moins dans les Grisons. En revanche, en 1864, les forêts de mélèzes de l'Engadine, de Samnaun et de la vallée de Münster ont tout particulièrement souffert. Les teintes de brun-rougeâtre se montraient en général jusqu'au-dessus du milieu des pentes des vallées, un peu

plus haut à l'exposition sud que du côté du nord. Les dégâts se montrèrent d'abord dans la Haute-Engadine, et se propagèrent peu à peu jusque dans la partie inférieure de la vallée. L'année passée les dommages ont été encore plus considérables qu'en 1864; le Valais a aussi beaucoup souffert. Ce fléau est tout simplement une conséquence de la diminution toujours croissante des oiseaux qui se nourrissent d'insectes, et tous les moyens employés pour le combattre seront inutiles, aussi longtemps qu'on n'aura pas mis fin au carnage d'oiseaux que l'on tolère encore en Italie et dans le Tessin.

LABORATOIRE DE CHIMIE

annexé à l'école d'agriculture de la Rütli.

Aux termes de la loi du 14 décembre 1865, il doit être annexé un laboratoire d'expériences chimiques à l'école d'agriculture de la Rütli. Cet établissement a une double tâche à remplir dans l'intérêt de notre agriculture :

Il est destiné, d'une part, à l'étude des bases scientifiques de l'agriculture et à l'application pratique des résultats obtenus; d'autre part, il se charge de faire des analyses chimiques pour les autorités, les sociétés et les particuliers, et de déterminer la valeur des matières et produits agricoles bruts, de toute espèce.

Le laboratoire des expériences chimiques est maintenant ouvert; il a pour directeur M. Othon Lindt de Berne.

Chaque cultivateur pourra dorénavant faire procéder, contre une rétribution équitable, à une analyse chimique consciencieuse de toutes les espèces de terrains, engrais, plantes fourragères, fibres végétales, céréales, liquides, etc., dont il a intérêt à connaître la composition. Les travaux sont classés comme suit :

Analyse de terrains (terre végétale de champs, sous-sol, minéraux, etc.) :

Analyse mécanique simple ;